



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint-Exupéry)

Syndicat National
Force Ouvrière
des Finances Publiques

1 FO pour tous

février 2019 - n° 48

Sommaire :

- 1) Vie quotidienne : Loi EGAlim
- 2) Fiscalité : Option pour un régime réel d'imposition.
- 3) Social : Tout savoir sur la fiche de paie.
- 4) Brèves

Dossier du mois : FO première organisation de la Fonction Publique de l'État !

1) Vie quotidienne : Loi EGAlim

Un bulletin spécial commente la nouvelle loi EGAlim, adoptée le 30 octobre 2018, dans l'optique de :

- transformer de façon pérenne nos modèles de production agricoles,
- assurer une alimentation saine et durable, accessible à tous,
- rétablir une relation commerciale équilibrée au sein du secteur, pour un partage équitable des marges.

La première partie du bulletin traite de la **contractualisation inversée, de la réorganisation des filières et de la régulation des pratiques commerciales déloyales.**

La deuxième, partie est consacrée à la **chasse aux produits phytosanitaires et à la maltraitance animale menée par le législateur.**

La troisième partie analyse le cadre juridique mis en place par le législateur pour **assurer à tous une alimentation saine et durable.**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/10/30/AGR1736303L/jo/texte>

2) Fiscalité : Option pour un régime réel d'imposition.

Lorsqu'un contribuable soumis de plein droit au régime micro-BIC n'a pas exercé une option pour un régime réel d'imposition dans le délai imparti par la loi, il ne peut plus en demander le bénéfice dans le délai de réclamation prévu à l'article R 196-1 du LPF.

L'option pour un régime réel d'imposition exercée par un contribuable soumis de plein droit au régime micro-BIC doit être exercée avant le 1^{er} février de la première année au titre de laquelle il souhaite bénéficier du régime réel (CGI art.50-0,4).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006302438&dateTexte=&categorieLien=cid>

3) Social : Tout savoir sur la fiche de paie.

La fiche de paie (ou bulletin de paie) est un justificatif de paiement que l'employeur doit fournir à l'employé. Les mentions qui y figurent sont fixées par la loi. Afin de rendre la fiche de paie plus claire et plus lisible, des modifications ont été apportées ces derniers mois. Tout savoir sur la fiche de paie.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/fiche-de-paie>

4) Brèves :

- La prime de conversion pour l'achat d'un véhicule peu polluant, neuf ou d'occasion, peut atteindre 5000 € décret n° 2018-1318 du 28/12/18,
- La prime d'activité pour les travailleurs aux revenus modestes est augmentée et élargie (art 265 loi de finances 2019). <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits/simulation-prime-d-activite>
- Le montant du chèque énergie et le nombre de bénéficiaire sont revus à la hausse en 2019 (arrêté du 26/12/18).
- Depuis le 1^{er} janvier, les conducteurs débutants suivant une formation complémentaire après l'obtention du permis peuvent accéder au maximum de 12 points en 2 ans au lieu de 3 ans, ou en 18 mois s'ils ont choisi la conduite accompagnée (décret n° 2018-715 du 3.8.18)

Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

Dossier du mois : FO première organisation de la Fonction Publique de l'État !

Pour la troisième élection consécutive depuis 2011, FO reste la première organisation syndicale représentative dans la Fonction Publique de l'État.

Dans le contexte que nous connaissons, nous devons être particulièrement fiers et satisfaits de nos résultats interministériels et aussi inter-fonction publique.

Résultats des élections professionnelles du 06 décembre 2018 dans la Fonction Publique de l'État :

	2014	2018	Evolution
FO	17,00%	17,10%	0,10%
FSU	15,60%	16,30%	0,70%
UNSA	14,80%	15,90%	1,10%
CFDT	14,00%	13,90%	-0,10%
CGT	13,40%	12,10%	-1,30%
SOLIDAIRES	9,00%	7,60%	-1,40%
CGC	5,50%	6,10%	0,60%
CFTC	3,40%	2,70%	-0,70%
FA FP	0,10%	1,60%	1,50%
FGAF	2,60%	0,40%	-2,20%
AUTRES	4,80%	6,50%	1,70%

Le vote FO, FO le syndicat libre et indépendant, prouve que notre position va dans le bon sens et ce, même si certain directeur, comme celui de la DGFIP, nous reproche par nos écrits et nos propos d'entretenir un contexte anxiogène pour les personnels Il refuse même d'entendre qu'il y a pire que le pire : l'attente perpétuelle du pire.

Vouloir connaître les intentions du Directeur Général tant sur le maillage territorial que sur les missions, quoi de plus normal !. Et cela ne signifie pas que nous serions d'accord ,c'est bien l'idée que nous défendons.

En revanche , nous en avons assez de n'être consultés que pour mieux servir de faire valoir (cocher case « Vu les OS »).

De la même manière que les personnels sont traités comme des pions , leurs représentants sont perçus comme des empêcheurs de réformer en rond à qui il vaut mieux tout dissimuler de peur de la mobilisation.

Le Conseil Syndical de **FO-DGFIP**, réuni au siège du syndicat à Paris les 29,30, et 31 janvier 2019 a longuement débattu de la situation générale et de ses impacts sur la Fonction Publique en général et la DGFIP en particulier.

Le Conseil syndical affirme que le contexte politique et social de ces dernières semaines résulte principalement des politiques d'austérité menées depuis des années et de l'accélération des réformes. Il réitère les avertissements lancés aux gouvernements successifs par la Confédération Force Ouvrière : la politique d'austérité est suicidaire sur le plan économique, social et, à terme démocratique.

De même, les revendications portées par notre organisation syndicale : augmentation générale des salaires, traitements, pensions et minima sociaux comme l'exigence d'une plus grande justice fiscale n'ont jamais été entendues.

Afin de sortir de cette crise , le gouvernement lance un grand débat public dont les conséquences impacteront forcément la Fonction Publique et la DGFIP.

Le Conseil Syndical dénonce en effet une présentation tronquée et partisane des documents servant de support au débat.

Il condamne l'inacceptable tentative gouvernementale de destruction du statut général, des statuts particuliers, des droits des fonctionnaires et de l'assurance pour l'utilisateur d'être traité de manière neutre . Il demande l'abandon de ce projet anti républicain.

Pour FO DGFIP, la mise en œuvre du PAS (Prélèvement à la source) est une véritable privatisation du recouvrement qui dépossède les agents de leur mission.

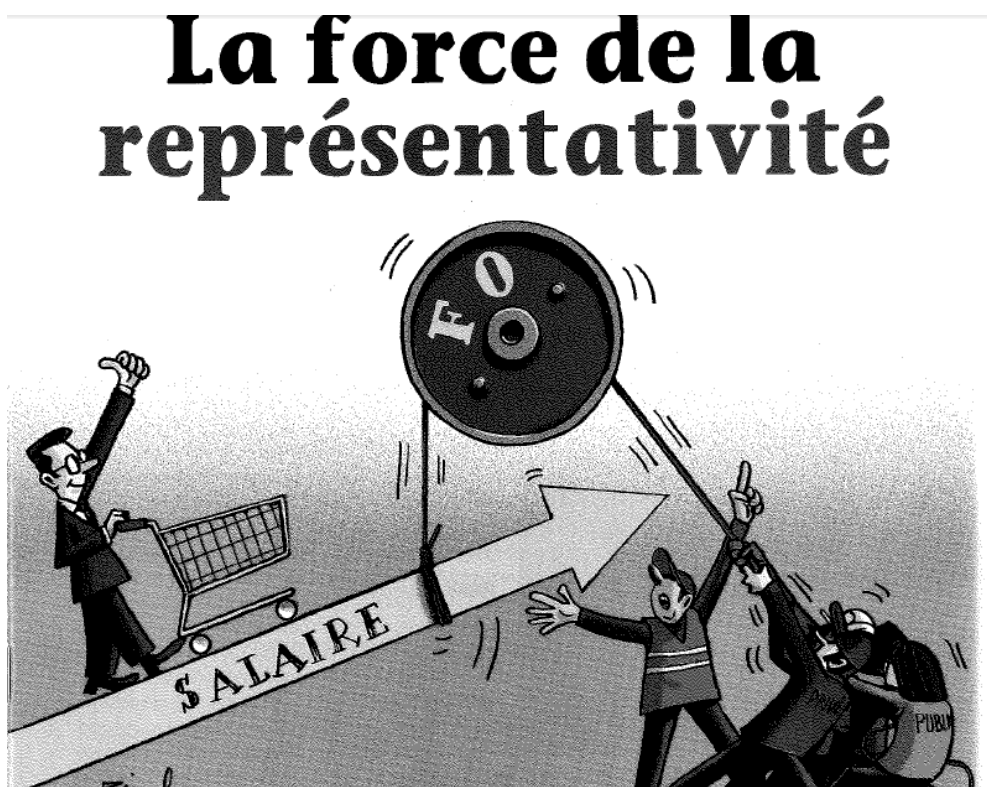
De même ,la « géographie revisitée » n'est qu'un substitut de l'adaptation des services et du réseau (ASR) et préfigure un démantèlement du réseau de la DGFIP, et impacte l'ensemble des services et des missions. Personne ne sera épargné car il s'agit avant tout de faire des économies sur l'immobilier et les dépenses de personnel.

Quant aux agences comptables, cette expérimentation porte en germe la disparition du comptable public et bafoue les droits des agents à travers le détachement d'office.

Il n'y a pas de République , sans Service Public !

FO- DGFIP exige le maintien des structures existantes et les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Il y a urgence, l'avenir se joue maintenant, agissons maintenant.



**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° matricule (ex N° AGORA) : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu